



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 mars 2021 (18h34)
Espace Montgolfier- La Lombardière**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	42 + 1
Votants	:	53
Convocation et affichage	:	22/02/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvie BONNET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Assia BAIBEN-MEZGUELIDI (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Nadège COUZON (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Sophal LIM (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Patrick OLAGNE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE, Denis NEIME, Agnès PEYRACHE.

CC-2021-63 - ADMINISTRATION GENERALE - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Suite à la démission de Monsieur Denis SAUZE de son poste de Maire du Monestier, de nouvelles élections se sont tenues au sein de ladite commune. Cette démission a entraîné la vacance de la représentation de la commune du Monestier au sein du Conseil communautaire, ainsi que celle du poste de 8^{ème} vice-président au sein du bureau communautaire.

Les démissions en cascade quant à la représentation de la commune du Monestier pour la représentation de la commune au sein du Conseil conduisent à reconduire Monsieur Denis SAUZE, désormais 2^{ème} adjoint de la commune, comme représentant du Monestier au sein du Conseil communautaire.

Concernant le siège de 8^{ème} vice-président, celui-ci étant devenu vacant, il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président, sans nécessité de réinstaller l'ensemble du Bureau Communautaire.

Conformément à l'article L.2122-7-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé que le nouveau vice-président occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de procéder à la réélection du 8ème Vice-Président.

A ce titre, Monsieur Simon PLENET propose la candidature Monsieur Denis SAUZE.

Le benjamin de l'Assemblée et le deuxième assesseur désignés par l'Assemblée recueillent les bulletins dans l'urne.

Après le bon déroulé des opérations de vote à bulletin secret, le vote donne les résultats suivants :

52 bulletins sont retirés de l'urne, dont 36 voix POUR, 15 BLANC, 1 NUL.

Monsieur Denis SAUZE est élu 8ème Vice-Président, à la majorité absolue des suffrages exprimés et est aussitôt installé.

VU les articles L5211-2 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des démissions en cascade du Maire et du Premier adjoint de la commune du Monestier pour la représentation de la commune au sein du Conseil communautaire, et donc du maintien de Monsieur Denis SAUZE comme représentant du Monestier au sein du Conseil communautaire.

DECIDE que le nouveau vice-président occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

CONSTATE L'ELECTION de Monsieur Denis SAUZE en tant que 8^{ème} Vice-président d'Annonay Rhône Agglo.

Fait à Davézieux le : 03/03/21

Affiché le : 05/03/21

Transmis en sous-préfecture le : 04/03/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210301-21660-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET